



La lettre de la sénatrice

***Mercredi 22 mars 2023
Lettre d'information bimensuelle n°43***

Mesdames, Messieurs, Chers (ères) collègues,

L'examen de la réforme des retraites a constitué la majeure partie de mes travaux parlementaires ces deux dernières semaines.

Depuis le début de l'examen de ce texte, la méthode du Gouvernement est contestable: du choix d'inclure ce projet de réforme dans un projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale jusqu'à l'utilisation du vote bloqué et du 49.3, tous les leviers institutionnels permettant à l'exécutif de contourner le droit d'amendement parlementaire auront été actionnés.

Vous retrouverez dans cette lettre d'information, mes principales interventions faites en hémicycle pour m'opposer à ce projet de réforme des retraites mais également pour présenter et soutenir les propositions de mon groupe pour financer le système par répartition.

Le Sénat a également examiné une proposition de loi visant à faciliter la mise en oeuvre des objectifs de ZAN contenus dans la loi Climat et Résilience, pour laquelle, nous avons déposé des amendements qui proposaient entre autres l'exonération du ZAN des logements sociaux au titre de la loi SRU et la prise en compte de la dynamique de revitalisation rurale dans les efforts de réduction de l'artificialisation.

Enfin, alors que le GIEC a rendu son 6e rapport alertant sur le réchauffement climatique, j'ai avec 143 collègues sénateurs, alerté le Gouvernement sur la sécheresse et ses conséquences tant sur nos modes de vie que sur les activités agricoles. Les périodes de stress hydriques se multiplient et nous menacent avec toujours plus d'acuité, c'est pourquoi, nous demandons qu'un grand plan national soit élaboré afin d'anticiper et d'adapter notre gestion de ce bien commun. Un point que je défendrai dans le cadre de la

mission "gestion durable de l'eau" dans laquelle je siège.

Je reste à votre disposition et vous souhaite une bonne lecture.

Bien cordialement,

Marie-Claude VARAILLAS

Zoom sur le projet de réforme des retraites



Le report de l'âge légal à 64 ans au coeur des débats parlementaires

Mardi 7 mars, le Sénat a examiné l'article 7 contenant la mesure d'allongement de la durée légale de travail au nom de la nécessité de résorber un déficit prévisionnel de 12 milliards d'euros, pourtant limité et temporaire selon les estimations du Comité d'orientation de retraites (COR).

J'ai rappelé que le problème majeur de financement du système des retraites ne tient pas à la durée de travail mais au partage de la valeur que l'exécutif devrait s'employer à réguler afin de financer notre système de retraites et nos services publics. Les chiffres annoncés régulièrement dans les journaux sont éloquentes : les gains de productivité n'ont jamais été aussi élevés mais le partage de la valeur ajoutée est de plus en plus inégalitaire au détriment des salariés.

[Cliquez ici pour retrouver mon intervention](#)



Assurer une rémunération juste et digne pour nos agriculteurs

Lors de l'examen de l'article 20, je suis revenue sur les propos tenus par le Président de la République lors du Salon de l'Agriculture, prenant l'exemple des agriculteurs pour illustrer sa vision du travail et quelque part le sens de sa réforme des retraites.

J'ai rappelé les avancées obtenues et le travail toujours en cours de mon collègue André Chassaigne sur la revalorisation des pensions agricoles. Si nos agriculteurs français oeuvrent sans relâche, y compris les week-end et jours fériés, ils doivent pouvoir vivre dignement de leur travail. Il en dépend de notre souveraineté alimentaire et de l'attractivité de nos territoires.

[Cliquez ici pour retrouver mon intervention](#)

Les temps forts de l'examen de la réforme des retraites

Examinée du jeudi 9 au samedi 18 mars par le Sénat, l'exécutif a usé de toutes les procédures à sa disposition pour restreindre le droit d'amendement du Parlement et contraindre les débats :

- *L'article 47 alinéa 1 de la Constitution* qui a conduit à limiter le temps des débats à 50 jours au Parlement ;
- *L'article 38 du Règlement interne du Sénat* qui a réduit l'examen des amendements sur le report de l'âge légal à 64 ans à l'article 7;
- *L'article 44 alinéa 3 de la Constitution* qui a engendré le vote bloqué sur l'ensemble du texte en ne retenant que les amendements acceptés par le gouvernement.
- *Les 10 jours de débats accélérés au Sénat*, se sont soldés par un vote à 195 voix pour et 112 contre.
- *Mercredi 15 mars* : la Commission Mixte Paritaire (CMP) composé de 7 sénateurs et 7 députés a été conclusive après 8 heures de débat.
- *Jeudi 16 mars* : le texte issu de la CMP est adopté par le Sénat par 193 voix pour et 114 contre, avant que la Première Ministre engage l'article 49-3 de la Constitution à l'Assemblée nationale.

- **Lundi 20 mars** : l'Assemblée nationale examine 2 motions de censure : une première déposée par le groupe LIOT et une seconde par le RN. Le premier texte remporte 278 suffrages mais n'aboutit pas à la majorité à 9 voix près pour engager le renversement du gouvernement. **Le texte est donc adopté dans sa version issue de la CMP.**
- *Le même jour* le Conseil constitutionnel accuse réception de la proposition de loi référendaire déposée par les groupes de gauche sur la question des retraites tandis qu'il est saisi pour avis sur le texte.

Le spectre d'une censure constitutionnelle:

Après le dépôt d'un référendum d'initiative populaire (RIP) par 252 députés et sénateurs, les groupes de gauche du Sénat ont annoncé un recours au conseil constitutionnel.

Pour Benjamin Morel, maître de conférences en droit public « *L'utilisation d'un projet de loi de financement de la Sécurité sociale, c'était déjà tiré par les cheveux. Et il y a eu en plus un usage baroque de ces éléments de procédures. Pris séparément, ils ne pourraient entraîner une censure globale du texte, Mais là, il y a un effet d'accumulation. Comment les Sages vont apprécier cet usage particulier de la procédure ? Vont-ils envoyer un signal au gouvernement par une censure globale ou des réserves d'interprétation* ».

Il y a suffisamment d'éléments sérieux pour penser qu'il a eu atteinte à la sincérité du débat parlementaire et détournement de procédure de projet loi rectificative de financement de la sécurité sociale (PLFRSS) prévu à l'article 47-1 de la Constitution.



"Une union syndicale exemplaire"

Interrogée par France Bleu Périgord, lundi 13 mars à la suite du vote en première lecture au Sénat, j'ai salué l'union syndicale et les mobilisations sans heurt malgré le refus du Président de la République de recevoir les dirigeants

syndicaux. Un refus renvoyé aux milliers de françaises et de français qui se sont mobilisés contre cette réforme injuste, et dont nous avons relayé les préoccupations dans l'hémicycle.

[Retrouvez mon interview ici](#)



Mise en oeuvre de l'objectif Zéro artificialisation des sols

Jeudi 17 mars, le Sénat a adopté la proposition de loi transpartisane visant à faciliter la mise en oeuvre des objectifs de ZAN instaurés par la loi Climat et résilience.

Pour rappel cette dernière prévoit zéro artificialisation nette des sols à l'horizon 2050 et, d'ici à 2030, une réduction d'au moins 50 % de la consommation totale d'espace observée sur les dix dernières années.

Dès septembre dernier, le Sénat s'était saisi du sujet afin d'aboutir notamment à l'adoption des mesures suivantes :

- Le renforcement du dialogue territorial au sein des conférences régionales
- La création d'une enveloppe nationale pour les projets d'envergure nationale
- La garantie rurale qui prévoit le droit minimum à consommer de 1 ha par commune
- L'exclusion des bâtiments agricoles de la comptabilité ZAN

Avec mon groupe, j'ai déposé des amendements qui proposaient entre autres :

- L'exonération du ZAN des logements sociaux au titre de la loi SRU
- La prise en compte de la dynamique de revitalisation rurale dans les efforts de réduction de l'artificialisation

Je me suis prononcée avec mon groupe en faveur de ce texte transpartisan qui assure quelques assouplissements afin de faciliter la déclinaison du ZAN dans nos territoires.

[Pour aller plus loin](#)

Tribune pour un plan eau ambitieux :

Avec 143 collègues, nous avons publié une tribune dans le Journal du Dimanche afin d'alerter le gouvernement sur la nécessité d'adaptation de notre gestion de la ressource en eau face à l'intensification et l'augmentation du risque sécheresse.

L'épisode de sécheresse du mois dernier n'est qu'un exemple des épisodes variés que nous serons amenés à traiter de plus en plus régulièrement. Face à ce problème en croissance, nous avons demandé une meilleure prise en compte des recommandations du rapport d'information "Comment éviter la panne sèche?" publié par la Délégation à la prospective du Sénat dans la définition d'un plan national ambitieux afin d'anticiper les épisodes de sécheresses.

A ce sujet, je poursuis avec mes collègues mon travail d'auditions au sein de la mission d'information intitulée "Gestion durable de l'eau : l'urgence d'agir pour nos usages, nos territoires et notre environnement".

Lire la tribune



Dernières propositions de loi et de résolution du groupe CRCE:

- **Proposition de résolution transpartisane** en application de l'article 34-1 de la Constitution, visant à réformer la caisse de retraites des anciens sénateurs pour plus d'exemplarité et de transparence : [lire ici](#).

[Lire l'intégralité des propositions de loi 2022/2023 du groupe](#)

Marie-Claude Varailles
Espace Aragon
1 Pl. du 08 Mai 1945
24000 Périgueux
mc.varailles@senat.fr
06-33-36-06-85



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Marie-Claude Varailles.

[Se désinscrire](#)

